



Cabinet de la ministre

Paris, le mardi 22 novembre 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Rapport spécial du GIEC sur « les événements climatiques extrêmes » : le climat doit rester une priorité**

**Au cours du siècle dernier, la température moyenne s'est accrue de près de 1°C. La planète est confrontée à une multiplication d'événements de plus en plus dévastateurs.** La vague de sécheresse qui touche actuellement la corne de l'Afrique, les cyclones ou pluies torrentielles qui affectent de plus en plus les tropiques ou, les inondations qui ont frappé le sud-est de la France au début du mois de novembre sont là pour nous rappeler notre vulnérabilité face aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Afin d'éclairer les décideurs sur les enjeux de ces évolutions, les membres du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) viennent d'adopter un rapport spécial sur « la gestion des risques d'événements extrêmes et des catastrophes pour progresser dans l'adaptation climatique ».

Ce rapport, qui sera publié en février 2012, mais dont le résumé pour les décideurs politiques vient d'être dévoilé, souligne que le réchauffement global va augmenter la fréquence et l'intensité des événements extrêmes avec notamment une multiplication des périodes de canicule et une extension des zones d'inondation et de sécheresse. Il rappelle que la lutte contre le changement climatique repose sur deux piliers : d'un côté l'atténuation du changement, qui passe par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'autre l'adaptation de nos sociétés aux évolutions qui n'auront pas pu être atténuées.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a tenu à souligner que « *Le rapport spécial du GIEC sur les événements extrêmes nous rappelle que le contexte économique difficile ne doit pas faire oublier les enjeux du réchauffement climatique. Plus on agit rapidement, plus les coûts et les dommages sont faibles* ».

Tourné vers l'action, il identifie des mesures simples pour diminuer les risques, comme des systèmes d'alerte précoce dans les zones concernées par les vagues de chaleur ou des inondations, ou encore l'amélioration des règlements d'urbanisme, en particulier dans les régions cycloniques.

**La France a déjà relevé ce défi de l'adaptation.** Elle s'est dotée, le 20 juillet 2011, d'un plan national d'adaptation au changement climatique couvrant tous les secteurs (transports, urbanisme, eau, santé, industrie, tourisme, etc.), le premier de cette ampleur en Europe. Destiné à limiter l'impact et préparer les changements en cours, ce « Grenelle du climat » prévoit des mesures exigeantes, comme l'objectif de 20 % d'économie d'eau prélevée à l'horizon 2020, la mise en place de dispositifs de surveillance des maladies émergentes, le renforcement de l'observation des côtes françaises pour prévenir les risques de submersion, ou encore la révision des normes techniques pour la construction des infrastructures routières. Le plan prévoit également un accroissement de l'effort de recherche sur l'activité cyclonique outre-mer.

---

**Contacts presse :**

Anne Dorsemaine  
Aurore Longuet

01 40 81 72 36  
01 40 81 31 59

---